



Conseil économique et social

Distr. générale
8 juillet 2013
Français
Original: français et anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission d'experts
du RID et du Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses

Genève, 17–27 septembre 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la session d'automne 2013

Additif

Annotations et liste des documents

1. Adoption de l'ordre du jour

Le premier point de l'ordre du jour provisoire concerne son adoption. La Réunion commune disposera également du rapport sur sa session de printemps 2013 tenue à Berne du 18 au 22 mars 2013 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/130 - OTIF/RID/RC/2013-A).

Il convient de rappeler les points suivants:

- a) À sa session d'automne 2012, la Réunion commune a élu M. C. Pfauvadel (France) et M. H. Rein (Allemagne) respectivement Président et Vice-Président pour 2013;
- b) Les documents de la CEE-ONU (autres que les ordres du jour ou les rapports) portant la cote ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ sont diffusés par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) en langue allemande sous la cote OTIF/RID/RC/ suivis du même numéro de document. Par souci d'économie, les documents ne seront pas disponibles en salle. Les délégués sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents;
- c) La documentation sera disponible sur le site web de la CEE-ONU (www.unece.org/trans/danger/danger.htm) en anglais, français et russe;
- d) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en dehors des heures de session plénière pour examiner les

documents relatifs aux normes (point 3), conformément au mandat que la Réunion commune décidera;

e) Les documents relatifs aux citernes (point 2) seront examinés par le Groupe de travail sur les citernes pendant la deuxième semaine de réunion;

f) La lecture du rapport (point 11) devrait avoir lieu le vendredi matin, 27 septembre, sans interprétation.

2. Citernes

ECE/TRANS/WP.15/2013/36 (France)	Citernes à déchets opérant sous vide
ECE/TRANS/WP.15/2013/38 (France)	Citernes pour le transport de gaz naturel liquéfié (GNL)
ECE/TRANS/WP.15/2013/39 (CENCC)	Dispositifs pour additifs sur les citernes
ECE/TRANS/WP.15/2013/41 (AEGPL)	Contrôle périodique des véhicules-citernes de GPL
ECE/TRANS/WP.15/2013/48 (UIP)	Harmonisation des procédures d'agrément et de contrôle des citernes destinées au transport de matières de la classe 2 et des citernes destinées au transport de matières des classes 3 à 9

3. Normes

ECE/TRANS/WP.15/2013/51 (CEN)	Utilisation prématurée d'une norme adoptée pour référence dans une future édition
ECE/TRANS/WP.15/2013/55 (CEN)	Rapport sur les travaux en cours
ECE/TRANS/WP.15/2013/57 (CEN)	Modification de l'accord de coopération avec le CEN-CENELEC

4. Harmonisation avec les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses de l'Organisation des Nations Unies

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/31 et -/Add.1 (Secrétariat)	Rapport du groupe de travail ad hoc sur l'harmonisation du RID/ADR/ADN avec les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses de l'Organisation des Nations Unies
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/40 (Allemagne)	Bouteilles à gaz utilisées dans les extincteurs du No ONU 1044 et dans les systèmes d'extinction d'incendie fixes
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2013/45 (France)	Conditions de transport pour le No ONU 3509 emballage au rebut, vide, non nettoyé

5. Interprétation du RID/ADR/ADN

ECE/TRANS/WP.15/2013/38 (France)	Citernes pour le transport de gaz naturel liquéfié (GNL)
ECE/TRANS/WP.15/2013/60 (Suisse)	Paragraphe 1.1.3.6.5 – Interprétation des exemptions

6. Propositions diverses d'amendements au RID/ADR/ADN

a) Questions en suspens

ECE/TRANS/WP.15/2013/53 (France et Suède)	Bouteilles à gaz à bord des navires et aéronefs
ECE/TRANS/WP.15/2013/35 (Romania)	Définition de contenance nominale du récipient – Amendement de conséquence

b) Nouvelles propositions

ECE/TRANS/WP.15/2013/32 (Suède)	Suppression de la disposition spéciale 593 pour le No ONU 2187 dioxyde de carbone liquide réfrigéré
ECE/TRANS/WP.15/2013/33 (Pays-Bas)	Classification des matières toxiques par inhalation
ECE/TRANS/WP.15/2013/34 (Royaume-Uni)	Dispositions spéciales S5 et S13 pour les matières radioactives
ECE/TRANS/WP.15/2013/43 et document informel INF.6 (AEGPL)	Epreuve et inspection périodique des certaines bouteilles transportables et rechargeables pour GPL dans le RID/l'ADR
ECE/TRANS/WP.15/2013/44 (France)	Ventilation des wagons/véhicules transportant des colis contenant un agent de réfrigération
ECE/TRANS/WP.15/2013/46 (France)	Inspection périodiques des récipients cryogéniques fermés «non UN»
ECE/TRANS/WP.15/2013/47 (UIC et IRU)	Projet de codification d'informations pour les échanges électroniques de données
ECE/TRANS/WP.15/2013/49 (Fédération de Russie)	Amendements aux dispositions spéciales 582 et 583 du chapitre 3.3
ECE/TRANS/WP.15/2013/50 (Suisse)	Piles et batteries au lithium endommagées ou défectueuses: dispositions spéciales 376, 377, 636 et 661
ECE/TRANS/WP.15/2013/52 (ECMA)	Amendements aux dispositions relatives aux cartouches à gaz
ECE/TRANS/WP.15/2013/54 (Royaume-Uni)	Disposition spéciale 310: transport de prototypes non éprouvés ou petites séries de production
ECE/TRANS/WP.15/2013/56 (Autriche)	Exemption relative au transport des produits chimiques sous pression au 1.1.3.6

ECE/TRANS/WP.15/2013/58 (Allemagne) Ajout au 1.8.6.4.1 du RID/de l'ADR

7. Rapports des groupes de travail informels

ECE/TRANS/WP.15/2013/37 et ECE/TRANS/WP.15/2013/59 (Royaume- Uni)	Rapport du groupe de travail informel sur les conteneurs pour vrac souples
Document informel INF.4 (Allemagne et IDGCA)	Documents examinés par le groupe de travail informel sur les conteneurs pour vrac souples
ECE/TRANS/WP.15/2013/42 (EIGA)	Rapport du groupe de travail informel sur les périodicités d'épreuves pour l'instruction d'emballage P200
ECE/TRANS/WP.15/2013/61 et document informel INF.7 (Pays-Bas)	Rapport du groupe de travail informel sur la réduction du risque de BLEVE
Document informel INF.3 (Secrétariat de l'OTIF)	Rapport du groupe de travail informel sur la télématique
Document informel INF.5 (France)	Atelier sur l'analyse des risques et groupe de de travail informel sur la base de données sur les accidents

8. Élection du bureau pour 2014

9. Travaux futurs

La Réunion commune souhaitera éventuellement prévoir l'organisation de l'ordre du jour pour la session de printemps 2014 (Berne, 17–21 mars 2014).

10. Questions diverses

ECE/TRANS/WP.15/219 (Secrétariat) et ECE/TRANS/WP.15/2013/2 (IRU)	Rapport du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses sur sa quatre- vingt-quatorzième session – Paragraphes 39 et 40 – Marques de référence pour les nouveaux amendements à l'ADR
Document informel INF.8 (DGTA)	Demande de statut consultatif
Document informel INF.9 (VESF)	Demande de statut consultatif

11. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.